sont singulièrement favorisées par la division du parti républicain, se trouve parmi les reporters ; il représente son propre journal, le *Nebraskan*. Son arrivée a été chaleureusement saluée.

Une agitation extraordinaire règne parmi les délégués, contrastant singulièrement avec le calme des conventions républicaines précédentes.

Depuis 1860, lorsque Abraham Lincoln fut nommé candidat républicain, on ne vit pareille crise dans le parti.

Le discours prononcé lundi soir par « Teddy » a enflammé ses partisans, et fréquemment un délégué rooseveltiste, sans souci du décorum, manifeste bruyamment en faveur de son candidat.

A midi, le *sergent at arms*, un homme à la stature d'hercule, s'avance à la tribune et, aviant dans un porte-voix, demande le silence. Les cinquante gentlemen solennels qui composent le Comité national approuvent correctement. On est prêt à commencer, excepté les délégués, qui crient, qui gesticulent, causent entre eux. Ce n'est qu'après un quart d'heure d'attente qu'un silence relatif est obtenu, et un prêtre catholique lit la prière. Aussitôt après, la bataille s'engage.

Le gouverneur du Wisconsin, M. Hadley, dénonce les revendications des rooseveltistes. Dans la question de l'invalidation des délégués de M. Roosevelt par le Comité national, il adjure la convention de revenir sur la décision malhonnête du Comité national. D'autres orateurs suivent, les uns pour défendre l'action du Comité, comme étant sacro-saint, d'autres pour dire que les membres du Comité d'ennemis des institutions libres, de défenseurs des privilèges et de recéleurs de marchandises volées.

M. Rosewater, président du Comité national et président temporaire de la convention, fait usage de son marteau et demande le calme. Il parvient, malgré l'obstruction des rooseveltistes, à soumettre au Congrès une motion préparée depuis de longs jours, tendant à désigner le sénateur Root, l'ex-ministre des Affaires étrangères, comme président de la convention.

Les partisans de M. Roosevelt opposent au nom de M. Root celui de M. Mac Govern.

Un nègre new-yorkais, en jaquette noire et cliet blanc, parle en faveur de M. Mac Govern. Le fort accent nègre de l'orateur fait éclater de rire les partisans de M. Taft. Durant deux heures, on crie à perte de vue.

Les délégués de M. Roosevelt, malgré le bruit qu'ils font, sont cependant plus calmes qu'on n'espérait, mais l'on sent approcher le moment du vote. Le nègre brusquement éclate : D'après quelle liste le vote aura-t-il lieu ? D'après la liste préparée par le Comité national ou d'après celle de M. Roosevelt ? C'est le moment critique du combat.

Dans la crainte de troubles, une double rangée de policemen viennent entourer la tribune et d'autres agents dégagent les couloirs.

Trois nouveaux quarts d'heure se passent en discours passionnés et en manifestations. Les partisans de M. Roosevelt sont de plus en plus irrités. Enfin M. Roosewater peut annoncer que l'appel nominal des délégués va avoir lieu. Par le porte-voix, une des personnes officielles appelle les noms des délégués groupés par Etats. L'appel nominal se poursuit, interrompu de temps à autre par une interruption indignée d'un délégué qui proteste contre le remplacement sur la liste d'un délégué de Roosevelt par un délégué de M. Taft.

Enfin, on annonce que M. Root a été élu par 558 voix contre 502.

La première journée se termine donc favorablement pour M. Taft. Cependant, sa majorité est moins grande que celle qu'on escomptait.

Ont participé au vote de mardi, les délégués des Etats dont le Comité national a validé l'élection. Cette validation n'est que provisoire. Aujourd'hui, mercredi, la convention aura à confirmer leurs pouvoirs. C'est à l'occasion de cette validation que s'engagera la lutte définitive.

Délégués sous clé

A mesure qu'approche le dénouement de la crise, l'effervescence augmente dans les deux partis.

Un des agents de M. Taft, qui a charge de surveiller les délégués nègres à la conférence, exprime en ces termes l'indignation que suscitent dans son cœur les manœuvres des partisans de M. Roosevelt :

« La façon dont les agents de M. Roosevelt cherchent à débaucher nos électeurs, constitue une véritable infamie... On leur a offert jusqu'à 50 000 dollars ! mais heureusement, ils sont incorruptibles, et d'ailleurs, pour plus de sécurité, nous les avons mis sous clé : c'est ainsi que j'ai confié l'un d'eux à la garde de quelques membres de notre Comité qui sont chargés de le soigner ». Ce que ça va nous coûter, c'est effrayant... Enfin !

Grande est, il va sans dire, l'indignation que soulève chez les rooseveltistes cette mise en chartre privée d'un délégué.

« Ce que les bandits de Taft se permettent avec les innocents délégués nègres est pire que toutes les horreurs qui se sont commises du temps de l'esclavage.

« On les prive de leur liberté, on les abrutit de champagne, on les amuse par les spectacles les plus immoraux, et les amis du colonel ne sont même pas admis à se porter à leur secours.

« Nous connaissons le cas d'un délégué qui est enfermé dans une chambre du quartier ouest ; mais nous avons envoyé chercher sa femme, et nous comptons bien par elle obtenir sa délivrance. »

Quant aux délégués nègres qui ne sont pas « sous les verrous », ils se montrent fort exigeants à l'égard de leurs partisans : un honteux trafic d'hommes.

Installés dans les meilleurs hôtels, ils « se la coulent douce ».

Dans la rue, le spectacle n'est pas moins curieux. On voit circuler des cowboys le revolver à la ceinture, la fulgurante de la bouche, des détectives privés qui écoutent ce qui se dit dans chaque groupe et, vont bien vite le rapporter à leur client, des marchands d'emblèmes politiques, de bannières, cannes, éventails, brassards, rosettes, etc.

Avec les fanfares qui jouent dans les jardins publics, tout cela donne l'impression d'une foire gigantesque.

Chambre des députés

Séance du mercredi 19 Juin

La réforme électorale

Séance à 2 heures. M. Deschanel préside.

Le président déclare avoir reçu la motion suivante déposée par M. Breton et signée d'un certain nombre de membres qui en demandent la discussion immédiate :

La Chambre invite le gouvernement à poursuivre la réalisation de la réforme électorale avec le concours de la majorité républicaine des deux Chambres.

M. Breton défend cette motion en déclarant que le gouvernement a étendu indéfiniment sa majorité, mais que les 197 d'hier ont pour eux la quotité. (Rires.)

Il propose à ses anciens amis socialistes de démissionner pour faire les électeurs juges.

M. Jaurès. — Un vous représentant au scrutin d'arrondissement ! (Rires.)

M. Breton. — Il vous a plu de nouer des coalitions inavouables avec la droite.

J'ai quitté le parti pour ne pas me déshonorer par de telles alliances. (Bruit.)

M. Lardry. — Si vous n'aviez pas trouvé dans le Cher le parti socialiste pour voter pour vous, vous n'auriez pas été élu député ! (Rires.)

M. Breton. — La réforme électorale ne doit pas être l'œuvre d'une majorité de coalition, mais d'une majorité républicaine.

C'est le sens de notre motion, reproduite des paroles mêmes du président du Conseil.

M. Poincaré. — La motion vient un peu tard après la séance d'hier.

Mais si elle doit avoir pour objet ou pour résultat d'éterniser encore la majorité qui s'est prononcée hier, le gouvernement ne peut que l'accepter. (Appl. et rires.)

M. Breton continue de protester.

M. Poincaré. — Que M. Breton démontre à la tribune que le gouvernement n'a pas obtenu hier la majorité républicaine, et si je ne suis pas d'accord avec lui, la Chambre voudra bien se prononcer par un ordre du jour. (Rires.)

M. Breton. — Jadis, pour M. Poincaré, les socialistes unifiés ne pouvaient faire partie de la majorité républicaine.

Aujourd'hui, il les y accepte.

Il invite la Chambre à choisir entre le ministère et la proportionnelle.

Mon choix, à moi, est fait : il n'est pas pour le ministère.

M. Poincaré. — Dans les conditions où le débat s'engage, le gouvernement ne peut admettre qu'un ordre du jour de confiance. (Appl. sur divers bancs.)

Il ne désespère pas de voir s'élargir encore la majorité républicaine qu'il est convaincu d'avoir obtenue hier.

M. Augagneur. — Nous vous demandons nettement si vous y comprenez, sous le couvert de la réforme électorale, les progressistes conservateurs, qui ont toujours été nos adversaires. (Appl. aux bancs radicaux.)

M. J.-B. Morin, au nom des « républicains laïques », demande quelles sont les limites de la majorité de M. Poincaré.

M. Breton. — Le président du Conseil admet-il dans sa majorité l'Union républicaine, ce groupe dont fait partie M. Ch. Benoist, à qui il a dit : « Nous sommes séparés par toute la question religieuse » ?

M. Pratiteau-Mirand fait remarquer l'étrange prétention des radicaux non pas d'avoir leur place, mais de dominer la Chambre entière.

M. Dalimier. — Je ne veux plus faire partie de la majorité avec laquelle j'ai voté hier.

Une voix. — Qu'allons-nous devenir ? (Longue hilarité.)

M. Dalimier. — Je retourne avec mes amis.

M. Jaurès prend vivement à partie les radicaux.

Et, à M. Massé qui interrompt :

« Nous ne voulons pas non plus le budget sous le ministère Combes, et, pourtant, vous nous comptiez dans la majorité républicaine ! » (Appl. et rires.)

Est-ce que 200 républicains de choix (Rires) pourront nous dire : « Ou nous vous supprimerons ou vous capitulerez » ?

Si cela était, c'est le régime lui-même qui serait en péril.

Et je leur demande à ceux-ci :

Renoncez-vous, à l'heure des périls sociaux, à recourir au concours de la droite ? (Appl. à l'extrême-gauche.)

Votre doctrine actuelle, vous ne la proclamez que quand il s'agit du régime électoral.

Si vous y persévérez, vous déchaînerez contre le régime le pire danger.

En insistant en ce sens, vous, majoritaires, vous ne seriez que des factieux ! (Vifs appl. sur de nombreux bancs.)

M. André Hesse. — Abstentionniste d'hier, je pense, dans les conditions nouvelles du débat, comme M. Dalimier, que chacun doit prendre ses responsabilités.

Moi aussi, je quitte les abstentionnistes, je me sépare de mon parti, et je vais voter pour le gouvernement. (Appl. en sens divers.)

M. le président du Conseil. — Plus que personne, je déplore une division entre républicains.

Hier, M. Augagneur retirait son contre-projet en ajoutant qu'il proposerait des amendements sur les articles.

Aujourd'hui, au lieu de discuter ces articles, comme nous nous y attendions tous, nous sommes devant une interpellation de politique générale.

De quoi vous plaignez-vous ? que nous reprochez-vous ? quel article de notre programme avons-nous déserté ?

J'ai entendu parler d'abandon de la défense de l'école laïque.

Que la Chambre se prononce... (Appl. sur divers bancs.)

M. le président. — Je mets aux voix la motion de M. Breton.

Mais j'ai reçu cet ordre du jour de MM. Denis, Verlot et Pierre Goujon : « La Chambre approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Augagneur. — Quelles déclarations ?

M. le président. — Je mets la motion aux voix.

M. Poincaré. — Le gouvernement la repousse.

Par 345 voix contre 179, après pointage, la priorité est refusée à la motion. (Appl. sur de nombreux bancs.)

Le président met aux voix l'ordre du jour Denis, Verlot et Goujon : « La Chambre approuvant les déclarations du gouvernement est confiante en lui, passe à l'ordre du jour. »

M. Breton. — Nous demandons la division après les mots : « les déclarations du gouvernement. »

Nous voudrions bien savoir, d'ailleurs, ce que sont ces déclarations.

M. Jules Roche. — Nous avons compris, cela suffit. (Très bien !)

La première partie de l'ordre du jour est votée par 393 voix contre 15. (Longue hilarité.)

La deuxième partie, comprenant le reste de l'ordre du jour, est, après le pointage ordinaire, votée par 346 contre 11.

On vote ensuite sur l'ensemble de l'ordre du jour de confiance.

Échos parlementaires

LES MINES

La Commission des mines a approuvé les termes du rapport de M. Basly, relatif aux caisses de secours des ouvriers mineurs.

Elle a admis le principe d'une caisse unique par concession, ainsi que le vote au scrutin de liste sous enveloppe avec la cabine. Elle n'a modifié le rapport que sur un point, en fixant à deux ans de séjour dans la concession au lieu d'un an, chiffre proposé par M. Basly, le délai nécessaire aux ouvriers pour être éligibles.

PRIMES A LA NATALITE

La Commission d'assurance et de prévoyance sociales a donné hier un avis favorable à la proposition de loi présentée par M. Messimy et d'après laquelle l'État verserait aux mères de famille une prime pour chaque enfant, à partir du troisième.

L'EXPOSITION DE GAND

Un crédit supplémentaire de 1 326 100 francs est demandé pour la participation de la France à l'exposition internationale de Gand en 1913.

Le scrutin sur la réforme électorale

Voici les noms des députés qui ont voté pour le renvoi à la Commission du contre-projet Augagneur au projet de loi concernant la réforme électorale.

Nombre de votants : 543.
Pour : 197. — Contre : 346.

Ont voté pour :

MM. Ajam, Alasseur, Alfred Brard, Augagneur, Baband-Lacroze, Baduel, Ballitrand, Barthou, Beaudet, Beauquier, Bender, Berthod, Bertrand, Bignon, Binet, Bonnail, Borret, Borrel, Bosquette, Bouffandeau, Boutaud, Boutié, Bouyssou, Bozonet, Breton, Brousset, Brunet (Dordogne), Becays, Caillaux, Camuzet, Cazauvieilh, Chanoz, Chapuis (Jura), Charles (Côte-d'Or), Chaulet, Chaussier, Chautemps (Indre-et-Loire), Chautemps (Savoie), Chavet, Chopinet, Clament, Clémentel, Cloarec, Cochery, Colliard, Combrouze, Constant (E.), Cosnier, Couesnon, Coutant (J.), Coyrard, Crépel, Cuttoli, Dalbiez, Damour, Daniel-Lacombe, Doriac, Debaune, Defontaine, Delaroche-Vernet, Delcluze, Deléglise, Delmas, Delonclé (F.), Demellier, Devins, Donadel, Dreyt, Dubuisson, Duffau, Dufrêche, Dumesnil, Dupuy (T.-et-G.), Durand (Aude).

Emile Favre, Etienne, Eug. Chanal, Even, Eymond, Fabre, Fayssat, Fernand Brun, Fitte, Foucher, François-Fournier, Gallot, Garat, Gasparin, Giordan, Girard, Girod, Godart, Guernier, Guichard, Guirand, Guislain, Haudos, Henri Roy, Héritier, Iriart d'Etchepare, Jacquier, Jean Javal, Joly, Jouaneour, Judet, Kerguezec (de).

Lachaud, Lalanne, Lamoureux, Laroche, Larquier, La Trémoille (duc de), Lauraine, Le Ball, Le Cherpy, Lefèvre (Eure), Le Hérissé, Le Louédec, Lemire, Lenoir, Le Rouzic, Leroy (Eure), Le Roy (Nord), Le Troadec, Long, Loriot, Louis Loustalot, Loup, Magniaudé, Mahieu, Mairat, Maison, Maitre, Malavialle, Malvy, Manant, Margaine, Marinaud, Massé, Mathis (Edmond), Messimy, Métin, Milliaux, Mons, Morel (Victor), Morin, Muteau.

Nail, Nicolle, Noguès, Nouhaud, Pasqual, Pature, Péchadre, Pédoya, Péret, Périer (Vendée), L. Périer (Isère), Peytral, Picard, Pichery, Pierrangély, Plissonnier, Ponsot, Poullan, Pujade, Rabier, Regally, Ravisa, Raynaud, Renard, R. Renoult, Réville, Ribière, R. Surcouf, Roch, Rougier, Rozet, Sarrazin, Saumande, Saugets, Schneider, Second, Simonet, Simyan, Streyiol, Tarrade, Tavé, Thalamas, Thierry-Cazes, Thomson, Tournan, Treignier, Trouin, Vazelle, Veillat, Viollette.

N'ont pas pris par au vote :

MM. André Hesse, Andrieux (Basses-Alpes), Bar, Bernolle, Bluysen, Boissel, Dombreval, Delahaye, Deschanel, Dessoye, de Dion, Dumont (Jura), Dusevel, de Folleville, Franklin-Bouillon, Ganault, Grodet, Lavoinne, Légitimus, Legrand, Leygues, Loth, Maginot, Mathis, Maginez, Maunoury, Painlevé, Paris-Ruine, Reinach (Savoie), Roden, Sibille, Ternois, Viard, Villault, Duchesnois, Vivianl.

Absents par congé :

MM. Archambeaud, Armez, Barthe, Castelin, Charles Chabert, Crolard, Dron, Gioux, Lefol, Lorimy, Marin, Monestier, Ruau, Sarraut, Selle, Vian.

Tous les autres députés ont voté contre.

Un conseil de Cabinet

Après la proclamation du scrutin, les ministres et sous-secrétaires d'État présents à la Chambre se sont réunis pour délibérer.

Ils ont examiné le résultat du scrutin et, constatant qu'ils conservaient la confiance de la majorité des républicains, ils décidèrent n'avoir à considérer que le résultat numérique du scrutin.

Or, voici, l'état numérique des groupes de la Chambre et, d'après les calculs faits par le gouvernement, l'analyse politique du scrutin d'hier. Le gouvernement fait entrer dans la majorité républicaine :

146 radicaux-socialistes ;
109 radicaux ;
74 membres de la gauche démocratique ;
30 républicains socialistes ;
75 socialistes unifiés.

434

Se trouvent éliminés les députés appartenant à la *droite* et à l'*Action libérale* et aux *groupes progressistes*, qui représentent un chiffre de 136 voix environ. Restent les sauvages ou indépendants, au nombre d'une dizaine.

Si l'on divise le chiffre des voix républicaines pures (y compris les voix des unifiés), soit 434, par 2, on obtient le chiffre de 217, qui représente la majorité absolue des voix républicaines.

Or, dans le scrutin d'hier, il y a eu 197 voix pour le contre-projet Augagneur.

Si l'on soustrait 197 voix de 217, représentant la majorité républicaine pure, on constate par le fait même que le gouvernement a déjà une majorité pure de 20 voix.

La grève des inscrits maritimes

Par solidarité avec les grévistes du Havre, la Fédération nationale des inscrits maritimes a décrété la grève générale de vingt-quatre heures dans tous les ports.

Des délégués de la Fédération et de la C. G. T. se sont aussitôt rendus dans les différents centres maritimes, et ils ont réussi à faire voter un chômage de vingt-quatre heures à Bordeaux, à Dunkerque et à Saint-Nazaire. Le travail a cessé dans ces trois ports.

A Brest, par contre, la reprise du travail est complète.

A Saint-Malo, par suite de l'absence des marins partis à Terre-Neuve, on ne croit pas que des incidents se produisent.

A Rouen et à Nantes, de même, la grève est sans influence dans les ports. Par contre, les autorités maritimes de Toulon prennent des mesures en prévision d'un mouvement qui pourrait se produire sur un mot d'ordre venu de Marseille.

A Marseille

Ce matin, les inscrits ont tenu une réunion sous la présidence de M. Jouhaux, de la C. G. T. La grève générale y a été votée, non pas pour vingt-quatre heures, mais pour une durée indéterminée, à partir de mercredi matin.

Marseille, 19 juin. — Une certaine animation règne ce matin sur les quais de la Joliette. La grève est effective dès ce matin.

Vers 9 heures, à l'ouverture des bureaux de la marine, des inscrits appartenant à divers paquebots qui doivent prendre la mer aujourd'hui, se dirigent vers l'hôtel de la marine pour demander leur débarquement.

De son côté, le bureau du Syndicat des inscrits a fait ce matin à la marine sa déclaration officielle de grève.

200 marins de l'Etat, de Toulon, ont été mis à la disposition de l'administrateur de la marine pour assurer le départ des courriers maritimes postaux.

Le premier détachement de marins est arrivé vers 1 heure.

Les courriers postaux devant partir aujourd'hui sont : à midi, le *Charles-Roux* pour Alger, et le *Félix-Touache*, pour Tunis ; à 2 heures, le *Corte-II*, pour Bastia.

Avec ces paquebots sont également inscrits à l'horaire du départ d'aujourd'hui : le *Rhône*, pour Philippeville ; le *Tell*, pour Oran ; la *Savoie*, pour Alger ; enfin le *Pelion*, pour Gênes et la mer Noire.

Au cours d'une réunion donne ce matin, lecture a été donnée d'un télégramme du secrétaire du Syndicat des inscrits d'Alger, déclarant que ceux-ci sont prêts à entrer dans la lutte pour soutenir leurs collègues de la métropole, et qu'ils attendent le signal de la Fédération.

Le bureau du Syndicat des inscrits de Marseille a télégraphié aux inscrits d'Alger pour les inviter à se joindre à eux.

Ce que disent les journaux

La grande séance

« Junius », dans l'*Echo de Paris*, esquisse le portrait de M. Augagneur qui mena au combat les troupes hostiles au projet :

La bataille est donc recommencée, pour ou contre la réforme électorale. Du côté des « arrondissementiers », c'est M. Augagneur qui l'a conduite. Autour de ce proconsul en *disponibilité*, la bande hostile s'est un instant reformée, mais pour un instant seulement, et ce n'est plus cette vieille infanterie espagnole « semblable, disait Bossuet, à une tour qui réparerait ses brèches ». La tour de l'arrondissement ne réparera point ses brèches. En vain quelques « départementiers » impénitents ou même deux ou trois « proportionnalistes » intermittents se glissent-ils par la poterne et se hissent-ils jusqu'à l'échauguette. Comme la maçonnerie menace ruine, homme par homme, le gros de la garnison déménage. A peine en restera-t-il une poignée pour attester, au jour prochain de la capitulation, que la place s'est longtemps et obstinément défendue.

Il éloquence de M. Augagneur est âpre et en quelque sorte rugueuse : elle pique moins qu'elle n'écorche (et à la vérité l'on ne voit guère ce qu'elle n'écorche pas, à commencer par la langue française) ; mais on ne saurait lui contester le mérite de la franchise. D'une franchise que les uns qualifient de brutalité, et les autres de cynisme. Ce n'est point, — si parfait contentement d'elle-même qu'exprime toute sa personne, et par le sourire blanc de ses yeux ourlés, et par le perpétuel dandinement de ses jambes, — ce n'est pas que ce chirurgien distingué dans son art dise des choses bien neuves, ni bien vraies, ni bien justes, ni bien nobles ; mais il a une manière forte et droite de les dire qui crève le tympan et fracasse la tête. Ces choses-là, plus d'un de ses collègues les avait déjà murmurées : « Ce que nous voulons, avouaient-ils en confidence, c'est, dans un département où nous nous présenterons quatre, être élus quatre. »

Voilà tout : et l'âne le plus résolu à ne jamais passer le pont ne peut reprocher à cette arithmétique d'être trop compliquée. Le secret de ces âmes simples et encore voilées d'une ombre de pudeur, M. Augagneur le hurle sur la place publique : « Nous voulons tout, déclare-t-il, et par surcroît un peu du reste ; notre part, d'abord, parce qu'elle est à nous, et puis la vôtre parce que c'est nous. » A la bonne heure ! On sait à qui l'on a affaire. Quand la fantaisie nous reviendra de donner des surnoms à nos princes, nous l'appellerons pour l'histoire : « Augagneur le bien nommé. »

Les organes de droite saluent avec joie l'effritement progressif du « bloc ». La *Libre Parole* écrit :

Il n'est que juste de reconnaître que la bataille a été chaude. La harka des Beni-Bouffandeau a chargé avec l'élan du désespoir.

Le juif Javal, le F.·. René Benoult avaient prêché la guerre sainte et fait appel à tous les appétits, à toutes les vieilles passions du « bloc ». Résultat : 197 voix, c'est-à-dire le chiffre le plus bas qu'ait jamais recueilli la coalition des arrondissementiers. Jadis l'amendement Malavialle, sur lequel se comptèrent les adversaires de la réforme électorale, avait réuni 224 voix. Et, depuis, dans tous les scrutins importants, ils n'étaient jamais descendus au-dessous de 220 à 210 voix.

Hier, ils n'ont pas même été 200. Et encore ce « bloc » très pur n'est-il point exempt de tout alliage ! Dans l'acier combiste, il est bien permis tout de même de considérer comme des pailles l'abbé Lemire et les quelques droitiers qui ont cru pouvoir s'abstenir dans un pareil scrutin.

L'*Eclair* proteste aussi contre la manie du gouvernement de rayer de la majorité ceux que bon lui semble. Mais c'est M. Jaurès qui plaisante surtout dans l'*Humanité* sur cette fantaisie :

Après une bataille assez chaude, les principes essentiels de la réforme électorale ont été affirmés hier par la Chambre à cent cinquante voix de majorité. C'est beaucoup, et, il y a bien peu de lois, touchant à des intérêts aussi graves et soulevant des passions aussi ardentes, qui puissent se flatter d'une aussi belle majorité. Cependant, il y avait après le vote, des esprits curieux qui demandaient : Le gouvernement qui a soutenu la loi restera-t-il ? Car s'il a la majorité « numérique », est-il bien sûr qu'il a la majorité républicaine ? Mais oui, messieurs, il l'a ; même en prenant le mot dans son sens le plus étroit, il a la majorité des « républicains ».

Et puis, qui peut dire où commence aujourd'hui et où finit le parti républicain ? Depuis que les lois de laïcité sont votées, depuis que se discutent des lois sociales dont les unes sont rejetées par une coalition de radicaux et de conservateurs, dont les autres « pourries à force d'être mûres », sont votées par la quasi-unanimité de la Chambre, la ligne de démarcation est difficile à tracer. Qui sera chargé de tâter le pouls et de palper le crâne des députés ?

Ce qui est sûr, et ce qui fait le comique d'un grave débat, c'est qu'au moment où il était convenu officiellement qu'une majorité « républicaine » était nécessaire, personne n'a osé monter à la tribune pour demander au président du Conseil le définition légal du républicain. Personne n'a cherché à savoir en quel observatoire était le mètre, sous quel globe de verre était la balance. C'est qu'au fond, tous les partis se réservaient d'étendre ou de resserrer selon les besoins de l'heure « le concept » de républicain.

Pour nous, socialistes « unifiés », nous assistons avec un franc éclat de rire à ces classifications variables. Tour à tour, on nous compte, on nous décompte ; on nous incorpore, on nous licencie ; on nous inscrit, on nous défalque. Je crois bien que cette fois-ci il y avait un accord presque général pour nous compter. Le gouvernement ne pouvait nous exclure, puisque nous votons la réforme. Les radicaux majoritaires ne pouvaient nous proscrire, puisqu'ils nous offraient des douceurs de la vie en commun et le vaste dortoir de l'apparentement.

Mais que nous importe ? Nous ne nous sentons ni plus républicains quand on nous avoue ni moins républicains quand on nous excommunie. Nous ne demandons de certificats à personne, comme les vieux grognards qui avaient combattu sur tant de champs de bataille n'avaient pas besoin que « le morveux d'officier » dont parle Béranger leur délivrât un diplôme. Ils couchaient à la belle étoile et n'en étaient pas humiliés. Ils dormaient dans le château abandonné la veille pour les archiduchesses et n'en étaient pas plus fiers. L'essentiel pour nous, c'est la bataille.

Mais quelle pitié de voir quelle misérable casuistique peut mettre en péril, à certaines heures, la volonté évidente et certaine du suffrage universel !

L'affaire Rochette

Le Havre, 19 juin. — L'interrogatoire de Rochette porte sur la Société du Val d'Aran. Le président Oreilly énumère les différents chefs d'inculpation relevés par le ministère public. Aucun des quinze souscripteurs du Val d'Aran n'auraient fait un versement de fonds. Il n'y aurait eu devant notaire qu'une sorte d'exhibition de fonds et non un versement réel. Puis le président passe aux autres griefs, basés sur une majoration des apports sur l'établissement d'un bilan frauduleux et sur une distribution de dividendes fictifs. Le ministère public reproche, en effet, à Rochette d'avoir incité à la Société du Val d'Aran à payer à 500 000 francs des mines qui en avaient coûté 400 000, d'avoir pris l'initiative de distribuer des dividendes au cours d'assemblée des actionnaires du Val d'Aran et d'avoir imposé cette distribution à son Conseil d'administration.

Pour les victimes du « Vendémiaire »

Le groupe du VIIIe arrondissement de l'Union des femmes françaises a fait célébrer aujourd'hui, à 11 heures, en l'église Saint-Augustin, à Paris, un service pour le repos de l'âme des marins du *Vendémiaire* et des soldats de terre et de mer morts pour la patrie.

M. Fallières s'était fait représenter et Mme Fallières y assistait.

Un service a été également célébré en l'église Notre-Dame du Havre, pour le repos de l'âme des victimes du *Vendémiaire*, parmi lesquelles figurent deux Havrais.

Les Sociétés blésoises des Jardins ouvriers et du Bien de famille ont pris l'initiative de faire célébrer, le 23 juin, une messe pour le repos de l'âme du matelot Paul-Léon Bissaud, du *Vendémiaire*.

Les Sociétés catholiques de gymnastique de Blois assisteront en corps à la cérémonie.

RÉUNIONS NOÉLISTES

Le directeur du « Noël » a visité plusieurs groupes noélistes très florissants dans l'Ouest : à Château-Gontier, Segré, Châteaubriant, Redon, Vannes, Auray, Lorient, Morlaix et Avranches. A Montreuil-sur-Maine eut lieu un pèlerinage et un Congrès pour les groupes de Maine-et-Loire et de la Mayenne. A Notre-Dame du Folgoët, pèlerinage et Congrès pour les groupes du Finistère.

Demain jeudi, grande journée noélisto à Rennes, sous la présidence de l'archevêque.

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

Unégie. 7 ans et 1 quotidi., applic. aux 1422

C'est par suite d'un accident que nous n'avons pas encore annoncé la mort de notre regretté ami, le vénéré doyen du Chapitre de Sens, M. l'abbé Mémain, décédé saintement le lundi 10 juin, à Sens. Il fut un ami dévoué, un propagateur et à l'occasion un collaborateur de la *Croix*. Nous le recommandons d'une manière toute particulière aux prières de nos lecteurs.

Mlle Louise Jaban, 20 ans, *Enfant de Marie*, catéchiste volontaire et propagatrice de la *Croix*, pour la paroisse Saint-Pierre, à Tours. — M. Edmond Fromentin, juge au tribunal de commerce de Poitiers, 56 ans, à Lourdes, frère de M. l'abbé Fromentin, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Informations du soir

ROME

Audiences pontificales

Rome, 19 juin.

Le Pape a reçu ce matin Mgr Grellier, évêque de Laval, et le R. P. Le Doré, Supérieur général des Eudistes.

AU MAROC

Une action au sud de Méquinez

Tanger, 19 juin. — Le général Dalbiez a commencé le 17, au sud de Méquinez, une action analogue à celle du général Gouraud.

Un convoi de ravitaillement venant de Beni-Tafit a été attaqué le 13, près de Tazouguelt, par un djich de 60 à 80 hommes, qui a été dispersé. Nous avons eu cinq tirailleurs blessés.

LA GREVE DES INSCRITS

Bordeaux, 19 juin. — Le nombre des grévistes inscrits maritimes est de 116 dont 80 pour le paquebot *Chili*, qui doit partir dans une huitaine de jours pour l'Amérique du Sud.

Le reste des grévistes se répartit sur trois vapeurs dont les équipages font grève.

Dunkerque, 19 juin. — Les inscrits et les dockers se sont réunis à la Bourse du travail. Les dockers déclarent que puisque les inscrits syndiqués employés par les Ponts et Chaussées et la Chambre de Commerce travaillent, ils reprendront le travail demain matin.

Cherbourg, 19 juin. — Les inscrits maritimes ne font pas grève. Tout le personnel travaille au port.

LA GUERRE ITALO-TURQUE

Les dépenses de la Turquie

Rome, 19 juin. — On mande d'Athènes que, selon une dépêche de Constantinople, les dépenses du ministère de la Guerre pendant les deux derniers mois, ont été de 2 575 000 livres turques, alors que le budget ordinaire du ministère de la Guerre est de 700 000 livres turques par mois.

Constantinople, 19 juin. — Le chiffre total des suppléments d'impôts pour la guerre est évalué à 2 050 000 livres turques. Le ministère des Finances espère pouvoir couvrir les frais de la guerre avec cette somme.

L'AVIATEUR HUCKS

EST ARRIVE EN ANGLETERRE

L'aviateur Hucks, dont nous avons signalé le voyage d'Issy-les-Moulineaux à Hardelot-Plage, a franchi ce matin le détroit du pas de Calais.

Parti de Hardelot avec son passager, M. Barklow, l'aviateur a atterri à Eastchurch.

Après une courte escale il a repris son vol pour gagner l'aérodrome de Hendon, près de Londres.

Bourges, 19 juin. — Pendant que M. du Chaylard, préfet du Cher, visitait ce matin l'Ecole militaire d'aviation du camp d'Avor, dont l'inauguration aura lieu incessamment, le capitaine Bellenger, directeur de cette Ecole, y a atterri à 9 h. m. sur monoplan venant d'Etampes.

FEUILLETON DU 20 JUIN 1912 — 3 —

Cent pour un

— Si, au moins, elle avait des parents chez qui se réfugier, soupira Mme Le Prieur ; sans doute, elle pourrait prendre pension dans un couvent, mais ne serait-ce pas marquer trop clairement que la maison de son père n'est plus une demeure convenable pour elle ? Tant que Sabine reste là, le scandale couve. Son départ donnerait libre cours à toutes les commentaires. La meilleure porte de sortie serait le mariage ; encore faut-il trouver un parti convenable ; j'ai promis de m'en occuper, quoique la chose soit difficile. L'apport de Sabine sera mince. La dot de Mme Ovalier a été partiellement reprise pour assurer les dernières années de ses parents que la déconfiture de leur banquier avait réduits à un complet dénuement.

Du côté de sa mère, c'est donc quelques milliers de francs. Du côté de son père que restera-t-il quand la sangsue se sera rassasiée ? Si mal pourvue, qui la recherchera ? L'espèce des hommes désintéressés disparaît.

Robert avait relevé la tête.

— Et moi ?

— Toi !

Mme Le Prieur éprouva le désarroi d'un général qui, se jetant à l'assaut d'une ville, verrait les portes s'ouvrir et les remparts tomber d'eux-mêmes.

— Toi, Robert ! Je ne te vois pas du tout marié.

— Il ne s'agit pas de cela. Crois-tu qu'on m'agréerait ?

— Le sais-je ? M. Ovalier serait probablement heureux de se débarrasser de sa fille.

— Bien sûr. Mais elle, Sabine ? C'est son avis qui me touche.

Un sourire espiègle plissa le coin de la lèvre de Georgette.

— Mon cher, elle ne m'a jamais confié son opinion sur toi.

D'ailleurs, continua la jeune femme, avant de m'entremettre, j'exigerais que tu t'amendes. Si je te donnais Sabine, ce serait afin que tu la rendes heureuse et non simplement pour faire changer de nom et de place à sa souffrance. A quoi bon la marier, si elle doit retrouver chez son mari les mêmes faiblesses que chez son père ?

— Il n'y a pas le moindre rapport : jamais je ne me suis laissé gouverner comme M. Ovalier ; au contraire, j'ai toujours...

Robert s'interrompit ; il ne pouvait décemment développer un pareil sujet devant sa cousine.

— C'est difficile de t'expliquer ces choses-là, à toi, Georgette.

— Oui, oui, je t'en dispense ; d'autant plus que sur le chapitre conduite je n'admets pas de nuances : j'enveloppe dans un même blâme tous ceux qui s'écartent de la voie droite.

Elle disait cela, mais au fond elle était prête à toutes les indulgences pour ce Robert qu'elle chérissait comme un frère. Bien qu'il fût son aîné de deux ans, elle s'était toujours arrogé le droit de le guider et de le reprendre. Dès les jours de leur commune enfance, quand les vacances l'amenaient à Saint-Justin, chez sa grand'mère, elle prenait les allures d'une sage conseillère auprès de ce jeune fou qu'aucune discipline ne pouvait maîtriser, mais que les impulsions de son cœur amenaient à de généreux repentirs. A cette époque, elle s'appuyait, pour le moraliser, sur sa qualité de fillette raisonnable, moins joueuse que lui et plus docile ; maintenant, elle tirait son autorité de son caractère de femme mariée, très honnête, et aussi de la réputation de son mari, magistrat austère, homme vertueux et grave. Aujourd'hui comme alors, Robert l'écoutait, assez peu déférent, affectueux quand même. Ces conseils, prodigués d'une part, non suivis de l'autre, n'empêchaient pas une entente parfaite entre les deux cousins. Ils se comprenaient si bien ! C'était, chez l'un et chez l'autre, la même richesse de cœur, le même tempérament impulsif ; seulement, Georgette avait été mieux gardée, par sa foi d'abord, car elle était pieuse, puis par ses parents. Lui avait joui trop tôt de sa liberté : élevé par deux femmes âgées, une aïeule et une grand'tante, en l'absence de la mère morte à sa naissance, et sans le frein plus rude, mais salutaire, de l'autorité paternelle, il s'était trouvé, au lendemain de sa majorité, maître de lui-même et de sa fortune.

Il n'en était pas moins un homme aimable et séduisant, riche de tous les dons qui peuvent charmer. Sa grand'mère lui avait transmis, avec un joli dédain très chevaleresque pour toute question d'intérêt, quelques-uns des traits héréditaires de la vieille race dont elle était issue : nez aquilin, front droit et découvert, port de tête un peu altier ; chez lui, les lignes trop accentuées de ce profil de médaille se fondaient dans les douceurs du sourire et les caresses des yeux noirs tout pareils à ceux de la mère qu'il n'avait pas connue. Et si son père n'avait pu lui communiquer la tournure positive de son esprit, il lui avait donné, du moins, la netteté de son intelligence et quelque peu de son énergie. Ce même Robert, qui se laissait joyeusement vivre, et gaspillait dans les plaisirs faciles les dons de sa riche nature, savait vouloir à de certaines heures.

Georgette avait repris :

— Sérieusement, Robert, tu songes à te marier ?

— Pourquoi non